Numéro de la fiche
R11-O-V6-0007

Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-61
Fiche – Évaluation des solutions possibles aux préoccupations - PAFIO

1 LISTE DES PREOCCUPATIONS LIEES A L'ENJEU

Document de référence	Personne ou organisme émetteur de préoccupations
classement_preoc_region_PAFIO_V6.doc **rapport_texte_gaspesie.pdf**	**Benoît Landry**

2 PREOCCUPATION

Planification : X
Opérationnelle : X

Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :

Le chemin projeté (2017-1116121773) traversera le cours d'eau qui fournit l'eau à 11 des 13 chalets situés sur le pourtour du lac Sanfaçon et la coupe la coupe (2017-11161-04870) se situe dans le même secteur.

S'il y a des travaux de fait dans ce secteur, l'alimentation en eau des chalets ne sera plus possible.

Avant d'effectuer des travaux, il faudrait s'assurer de la présence de ces sources d'eau.

Solution proposée par le demandeur :

Il faut revoir la situation puisque ce cours d'eau n'est pas répertorié sur vos cartes. De plus il y a plusieurs sources d'eau situées du côté ouest qui alimentent le lac et qui ne sont pas indiquées sur vos cartes.

3 LOCALISATION DE LA PREOCCUPATION

Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :

chemin projeté (2017-1116121773)
coupe (2017-11161-04870)

Carte jointe : **Oui** ☒ **Non** ☐

4 ENJEU

Harmonisation des usages

5 OBJECTIF

Intégrer dans les plans d'aménagement forestier intégrés, des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt et les réaliser.

6 ÉLEMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU A VENIR

Identifier les objectifs gouvernementaux et régionaux, les mesures, les modalités, etc. qui affectent l'enjeu (LADTF, SADF, PATP, PRDIRT, RADF, FSC, ententes d'harmonisation, etc.) :

	VOIC

7	**SOLUTIONS POTENTIELLES**
	Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :
	1. Faire une validation sur le terrain du traitement de coupe finale 2. Localiser la source sur le terrain (géoréférencement). 3. Laisser une bande de protection. 4. Ne pas traverser la source lors des opération forestière (chemin et sentiers de débardage) (mesures opérationnelles)

8	**SOLUTION PRECONISEE PAR LA TABLE**
	Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
	Le chemin planifier ne sera pas construit. Le bois sera sorti par le chemin existant au sud. Lors des opérations de récolte, s'assurer de respecter le contour de la coupe initiale. Ne pas agrandir l'ancien secteur. Cartographier géomatiquement la source dans les usages du MFFP.

9	**CONSIDERATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES**
	La réglementation protège les cours d'eau permanents et intermittents. Dans ce dernier cas, il n'y a toutefois aucun couvert résiduel qui est conservé. La source en question n'est pas cartographié (aucun cours d'eau). Cette dite source a fait l'effet d'une mesure d'harmonisation avec Temrex dans le cadre dans l'ancien PGAF (2008-2013) : « Réaliser des coupes partielles si possible dans l'encadrement visuel du lac et s'assurer de préserver la source d'eau qui approvisionne les chalets ».

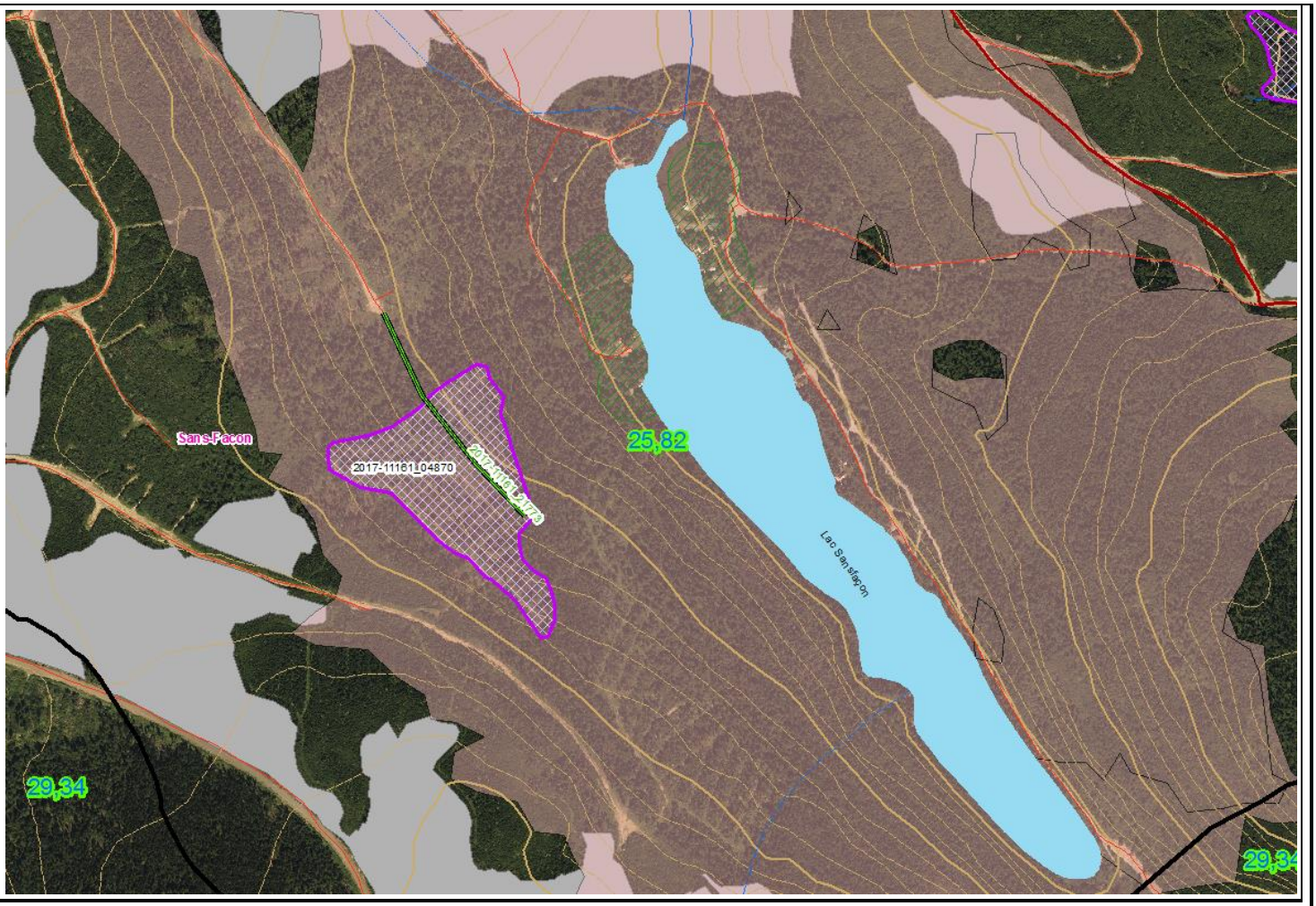
Sans-Facon
2017-11161_04870
2017-11161_04870
25,82
Lac Sanfaçon
29,34
29,34